
Adresse de la société populaire de Doullens (Somme), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Doullens (Somme), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 234-235;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19782_t1_0234_0000_6

Fichier pdf généré le 15/07/2019

plus grande joie, et le témoignage le plus assuré de l'adhésion que tous nos frères de notre commune y donnent. Déjà nos cœurs étoient pleins des principes que vous y avez déployés avec cette sagesse et cette énergie qui n'appartient qu'aux représentants d'un peuple libre.

Qu'ils viennent maintenant les audacieux, ces intrigants qui sous le manteau du patriotisme, cachent la tyrannie et le crime, qu'ils se présentent les continuateurs du tyran que vous avez abattu, nous leur apprendrons que la terreur n'est plus à l'ordre du jour.

Législateurs, restez à votre poste, continuez vos pénibles travaux, fondez la République sur les bases inébranlables de la vérité, de la Raison et de l'humanité.

Daignez agréer l'hommage de nos sentiments en recevant le serment unanime que nous faisons de rester inviolablement attachés à la représentation nationale, et en jurant guerre à mort aux traîtres et aux tyrans.

Vive la République, vive la Convention.

Suivent 34 signatures.

h

[*La société populaire de Symphorien-de-Lay à la Convention nationale, Symphorien-de-Lay, s.d.*] (12)

Citoyens représentants,

Les plus vifs applaudissements ont succédé à la lecture qui a été faite dans le lieu des séances de la société populaire de Symphorien de Lay, de l'adresse au peuple français.

Les partisans de Pit et les continuateurs de Robespierre s'agitoient en tout sens, pour perpétuer sur le sol de la liberté, le règne de la terreur et de l'oppression, qui ne pouvoit à la longue que nous replonger dans les fers de l'esclavage, et qui fut toujours le partage des tyrans. Vous avez deviné leur projet, vous l'avez déjoué, en y substituant celui de la justice et de la vertu, qui seul peut convenir au peuple qui veut être libre.

En publiant vos principes auxquels nous acquiesçons dans tout leur contenu, vous remportés une double victoire, tant sur les ennemis intérieurs que vous dévoilés, et qui par là cessent d'être dangereux, que sur les despotes coalisés, en descillant les yeux de leurs peuples qu'ils ont cherché à égarer sur leur compte, et en leur faisant chérir la liberté dont ils ne nous verrons pas jouir sans envie.

Il ne vous reste plus qu'à tenir la main de l'exécution de ces principes qui sont la base du gouvernement, sans dévier jamais de la ligne que vous avez tracée.

L'état est régi par des autorités légalement constituées par le peuple, dont la Convention est le point d'appui, et le centre de ralliement. Chacune doit remplir fidèlement et avec zèle les devoirs que la loi lui a confiée, ne souffrir pas qu'aucun individu, aucune affiliation, aucune

aggrégation, même tolérée par le gouvernement s'immisce d'elle-même dans l'exercice d'aucune portion d'un pouvoir qui ne lui est pas confié, encore moins de la souveraineté qui n'a été par le peuple qu'à la seule Convention, la ligne de démarcation est tracée, toute rivalité de puissance est subversive de tout espèce de gouvernement social, et surtout absolument contraire à l'unité, et à l'indivisibilité de la République, dont elle ne pourrait à la longue manquer de provoquer la dissolution.

Vous avez mis la vertu et la probité à l'ordre du jour, elles auront bientôt fait oublier la terreur, qui ne doit subsister que dans l'âme des anarchistes, et les dilapidateurs de la fortune publique.

Protégés, encouragés de tout votre pouvoir l'agriculture, le commerce et les arts. Maintenez le respect des personnes et des propriétés, que nos armées continueront comme elles l'ont fait jusques à présent à bien mérité de la Patrie. Nous pourrions bientôt nous promettre une paix glorieuse, en attendant laquelle, nous ne cessons de répéter vive la République, vive la Convention, vive la liberté et l'égalité.

Suivent 21 signatures.

i

[*La société populaire des sans-culottes de Magalas à la Convention nationale, Magalas, le 16 brumaire an III*] (13)

Liberté, Fraternité, Égalité ou la mort.

Législateurs,

Toujours nouvelles actions de grâce à vous rendre, combien les Français ne se félicitent-ils pas de l'heureux choix qu'il ont fait de leurs représentants, toujours fermes, toujours vigilants, marchant d'un pas rapide et assuré dans les sentiers épineux de la Révolution sans cesse occupés du bonheur du peuple, duquel ils peuvent se flatter d'avoir l'estime générale et l'entière confiance.

Votre sublime adresse au peuple français ne respire qu'amour, qu'attachement, que zèle, que fermeté pour le salut de la patrie, nous y adhérons avec enthousiasme, nous vous en félicitons, et nous vous conjurons de persévérer à faire notre bonheur, et à consolider de plus en plus par votre énergie les bases de notre liberté.

Salut, union et fraternité.

Suivent 23 signatures.

j

[*Les citoyens réunis en société populaire de la commune de Doullens à la Convention nationale, Doullens, le 22 brumaire an III*] (14)

(13) C 328 (2), pl. 1457, p. 27.

(14) C 328 (2), pl. 1457, p. 21.

(12) C 328 (2), pl. 1457, p. 28.

Au président de la Convention nationale.

Citoyen président,

Un instant la patrie a été en danger, des factieux, des intrigants ont osé rivaliser avec la Convention ; la voix du Sénat s'est fait entendre, aussitôt la République entière s'est levée pour sa défense, tous les français se sont empressés de se rallier à leurs fidèles représentants, et leur ont juré respect et obéissance.

Ce feu sacré a toujours embrasé le cœur des habitants de la commune de Doullens ; rien n'a pu l'éteindre, ni les crimes des représentants perfides, ni les horreurs commises par leurs cannibales, ni les listes de proscription, rien n'a pu leur faire oublier leurs devoirs et violer leurs serments.

C'est d'après ces principes que le 23 vendémiaire dernier, la société populaire avoit voté en nom collectif une adresse à la Convention nationale mais cette adresse n'étant parvenue que le 26, et la loi du 25 vendémiaire défendant toute adresse en nom collectif, elle ne fut point présentée et fut renvoyée à la société.

Ce défaut dans la forme est rectifié ; tu trouveras en conséquence ci-joint cette adresse qui contient l'expression des sentiments des républicains de la commune de Doullens réunis en société populaire ; ils t'invitent donc individuellement à la faire partager à la Convention et à l'assurer de leur entier dévouement.

*Les citoyens de la commune de Doullens
réunis en société populaire.
Suivent 48 signatures.*

[Les citoyens de la commune de Doullens réunis en société populaire, Doullens le 22 brumaire an III] (15)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Les citoyens de la commune de Doullens réunis en société populaire, à la Convention nationale.

Citoyens représentants,

L'orage qui trop longtemps a grondé sur nos têtes est enfin passé ; le siècle de fer, le règne de la terreur et du sang sont enfin disparus de l'horizon de la France ; en terrassant le despote qui s'étoit élevé un trône sur les cadavres ensanglantés de ses victimes, vous avez assuré le règne de la liberté. Mais au milieu même de votre triomphe, au moment où vous proclamiez solennellement le règne de la justice et des lois, nous avons vu avec horreur les partisans des monstres conspirer contre le peuple, jusque sous le portique du Sénat français. Nous avons vu ces intrigants pousser l'audace jusqu'à pénétrer dans le sanctuaire sacré des lois, et vous y disputer l'autorité souveraine dont le peuple vous a investis. Mais votre fermeté les a découverts, votre attitude imposante les a terrassés ; votre adresse au

peuple français, ce chef-d'œuvre de l'esprit humain leur a porté le dernier coup ; elle leur a ôté tout espoir de relever une tête audacieuse et conspiratrice, et a couvert le peuple d'un bouclier impénétrable aux traits empoisonnés de ces cannibales.

Pour nous, nous sommes sourds à toute voix de parti ; nous ne reconnaissons que les principes tutélaires de la liberté, la probité, la justice et les lois ; nous ne reconnaissons qu'une autorité, c'est celle qui émane du peuple et de ses représentants ; nous ne reconnaissons qu'un point de ralliement, c'est le Sénat français, c'est autour de la Convention nationale que nous jurons de former sans cesse un rempart impénétrable de nos corps.

Oui, citoyens représentants, garantie des sociétés populaires ; liberté de la presse ; guerre ouverte aux intrigants qui oseroient encore lever une tête altière, et aux contre-révolutionnaires ; maintien du gouvernement révolutionnaire, ayant la justice pour base ; union et attachement inviolable à la Convention nationale. Telle est la profession de foi des citoyens de la commune de Doullens réunis en société populaire.

Vive la République, vive la Convention.

*Les citoyens de la commune de Doullens
réunis en société populaire.
Suivent 50 signatures.*

k

[Les citoyens rassemblés en société populaire de Collonges à la Convention nationale, Collonges, le 10 brumaire an III] (16)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyens représentants,

Les citoyens composant la société populaire de Collonge ont manifesté la joie la plus vive à la lecture qui leur a été faite de l'adresse de la Convention nationale au peuple français. Des cris réitérés de *vive la Convention nationale* ont mille fois retentis dans la salle de ses séances.

Continuez, braves représentants, à faire le bonheur du peuple dont vous avez justement mérité la confiance.

Vous avez fait triompher la liberté sur les frontières, les satellites des tyrans fuyent devant elle, bientôt les mesures sages que vous ne cesserez de prendre la feront respecter au-dedans : il n'existera plus qu'une seule volonté, celle de la Convention nationale dépositaire de la souveraineté du peuple.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent 28 signatures.